

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ 015 DU 23 JANVIER 2021 PORTANT NOMINATION DES CHEFS DE DEPARTEMENTS ET DES CONSEILLERS TECHNIQUES AUX SERVICES ET BUREAUX DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/063 du 22 septembre 2020 portant Modification du Décret n°100/141 du 25 août 2008 portant Réorganisation des Services de la Présidence de la République du Burundi ;

DECRETE :

Article 1 : Sont nommés Conseillers au Cabinet Civil du Président de la République :

1. Conseiller Chef du Secrétariat :

OPP2 NIYONKURU Jean Claude, OPN 1529 de la matricule ;

2. Conseiller chargé de la relecture et de l'organisation des réunions :

Madame CIZA Marie Odette.

Article 2 : Sont nommés Conseillers techniques au Service chargé de l'Administration et Gestion :

1. Conseiller technique chargé du budget et de la logistique :

Monsieur Philippe BIZIMANA ;

2. Conseiller technique chargé de la gestion administrative du personnel et de l'assistance sociale :

Monsieur Anselme NSABIMANA.

Article 3 : Sont nommées Conseillers techniques au Service de l'Intendance :

- **Madame Félicité GAKIMA ;**
- **Madame Caritas NSHIMIRIMANA ;**
- **Madame Claudette NDAYISABA ;**
- **Madame Ange Denise KAMERE.**

Article 4 : Sont nommés Chefs de départements au Bureau chargé des Affaires Diplomatiques et Protocolaires :

1. Chef du Département des Affaires Diplomatiques :

Monsieur Onésphore BARORERAHO ;

2. Chef du Département du Protocole d'Etat :

Amb. Ernest NDABASHINZE.

Article 5 : Sont nommés Conseillers techniques au Bureau chargé des Affaires Diplomatiques et Protocolaires :

a) Département des Affaires Diplomatiques :

- Conseiller technique chargé du suivi de la politique extérieure du pays :

Amb. Else NIZIGAMA NTAMAGIRO ;

- Conseiller technique chargé du traitement des dossiers diplomatiques :

Monsieur Sylvestre BIGIRIMANA ;

- Conseiller technique chargé des Conventions et Accords bilatéraux et multilatéraux :

Monsieur Yves Lionel NUBWACU.

b) Département du Protocole d'Etat :

- **Monsieur Mathieu NGENDABANYIKWA ;**
- **Monsieur Gédéon NTIBASHIRINZIGO ;**
- **Monsieur Prosper VYUNAME ;**
- **Monsieur Rénovat NIMBONA ;**
- **Madame Jeannette NAHAYO ;**
- **Madame Henriette NINTUNZE ;**
- **Madame Denise KAMIKAZI ;**
- **Madame Evelyne NZIGAMIYE ;**
- **Madame Donathe MANARIYO ;**
- **Madame Rosalie NAHISHAKIYE ;**
- **Madame Dévotte NDUWIMANA.**



Article 6 : Sont nommés Chefs de départements au Bureau chargé des Affaires Juridiques et de Gouvernance :

1. Chef du Département d'Analyses Juridiques en matières contentieuses :

Madame Fidélité DUHAWENINDAVYI ;

2. Chef du Département de Veille Juridique et élaboration des textes légaux :

Monsieur Cyrille SIBOMANA ;

3. Chef du Département d'Analyses des Actes Administratifs et Gouvernance :

Monsieur Ernest NDUWAYO.

Article 7 : Sont nommés Conseillers techniques au Bureau chargé des Affaires Juridiques et de Gouvernance :

a) Département d'Analyses Juridiques en matières contentieuses :

– Conseiller technique chargé de recours en matières contentieuses :

Monsieur Raphaël MPFAYOKURERA ;

– Conseiller technique chargé du suivi du contentieux de l'Etat :

Monsieur Arcade HARERIMANA.

b) Département de Veille Juridique et élaboration des textes légaux :

– Conseiller technique chargé des réformes légales et institutionnelles :

Madame Martine MAWUWA ;

– Conseiller technique chargé des questions légistiques :

Monsieur Jérémie NTAKARUTIMANA.

c) Département d'Analyses des Actes Administratifs et Gouvernance :

– Conseiller technique chargé de la gouvernance administrative :

Madame Josiane UWIMANA ;

– Conseiller technique chargé de la lutte contre la corruption :

Monsieur Félicien MBONIHANKUYE.

Article 8 : Sont nommés Chefs de départements au Bureau chargé des Affaires Politiques et Socio-Culturelles :

1. Chef du Département d'Analyse et du Suivi des Affaires Politiques et de la Perception des Populations sur les Politiques Publiques :

Monsieur Sennel NDUWIMANA ;

2. Chef du Département d'Analyse et du Suivi des Affaires Socio-culturelles :

Dr Aloys NYABENDA.

Article 9 : Sont nommés Conseillers techniques au Bureau chargé des Affaires Politiques et Socio-Culturelles :

- a) Département d'Analyse et du Suivi des Affaires Politiques et de la Perception des Populations sur les Politiques Publiques :

- Conseiller technique chargé des affaires politiques :

Madame Béatrice HAVUGINOTI ;

- Conseiller technique chargé du suivi de la perception de la population sur les politiques publiques :

Monsieur Nestor GASABA.

- b) Département d'Analyse et du Suivi des Affaires Socio-culturelles :

- Conseiller technique chargé des affaires sociales et de solidarité :

Madame Christine HARERIMANA ;

- Conseiller technique chargé des affaires culturelles :

Monsieur Nicaise NDIBADIBE ;

- Conseiller technique chargé du développement du capital humain :

Monsieur Tharcisse BARANCURANWA.

Article 10 : Sont nommés Chefs de départements au Bureau chargé de l'Information et Communications :

1. Chef du Département de l'Information Publique, du Multimédia et des Relations avec la Presse :

Monsieur Jean Claude NSHIMIRIMANA ;

2. Chef du Département de l'Informatique et du Numérique :

Monsieur Yves MUGISHA.

Article 11 : Sont nommés Conseillers techniques au Bureau chargé de l'Information et Communications :

a) Département de l'Information Publique, du Multimédia et des Relations avec la Presse :

– Conseiller technique chargé de l'Information :

Monsieur Olivier MUKUNZI ;

– Conseiller technique chargé de la coordination de la communication des institutions publiques :

Madame Doriane MUNEZERO ;

– Conseiller technique chargé des relations avec les Médias :

Madame Geneviève NDAYISENGA.

b) Département de l'Informatique et du Numérique :

– Conseiller technique chargé des Nouvelles Technologies de l'Information et des Communications :

Madame Emelyne NIJIMBERE ;

– Conseiller technique chargé des réseaux informatiques :

Monsieur Bienvenue IRAKOZE.

Article 12 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 13 : Le présent décret entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 23 janvier 2021,

Evariste NDAYISHIMIYE,

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.

